

Procès-verbal du conseil municipal du 11/04/2024

Qui s'est déroulé à **14h00** à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, VAYSSETTES Joël, COUGOULE Gilles, GINESTE Christian, PECHOABIERTO Pascal, PAULHE Jérémy, Mmes CAZOTTES Emmanuelle, LOISEAU Patricia, CURNUT Marie.

Absent : Mr MELANO Philippe

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :

Mr MELANO Philippe a donné procuration à Mr VAYSSETTES Joël

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2024
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Retrait de la délibération n°5 du 16 février 2024 : avance de trésorerie
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Servitudes consenties par la Commune au profit d'ENEDIS : lignes électriques souterraines parcelle K 763 (raccordement centrale photovoltaïque garage)
- Servitudes consenties par la commune au profit de la société EDPR France Holding pour les besoins de la mise en œuvre de la mesure compensatoire biodiversité du futur Parc éolien.
- Gérance du camping municipal et Gîte d'étape : approbation du contrat
- Embauches saisonnières
- Vente de jeux retirés des aires de jeux
- Vente de la parcelle section M n°555 à la Romiguière
- Résultat de la commission d'attribution des lots du lotissement – Vente de lots
- Subventions aux associations
- Subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes
- Fongibilité des crédits
- Budgets Primitifs 2024
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h15.

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2024

Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte rendu des décisions du Maire :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Renouvellement de l'adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) : 152.96 €
- B) Renouvellement de l'adhésion à l'AMR12 (Association des Maires Ruraux 12) : 105 €
- C) Renouvellement adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) : 75 €
- D) Admission en non-valeur de titre de recettes sur le budget Eau-Assainissement pour un montant total de 326.45 €
- E) Admission en non-valeur de titres de recettes sur le budget communal pour un montant total de 90.24 € (principalement loyer)
- F) Demande de subvention auprès du SIVOM pour le projet Parcours Santé et aires de jeux

- G) Acceptation de l'indemnité versée par l'assurance CIGAC, d'un montant de 633.45 € concernant la période d'arrêt maladie du 01/01/2024 au 21/01/2024 d'un agent.

Retrait de la délibération n°5 du 16 février 2024 : avance de trésorerie :

Mr Le Maire informe le conseil que la délibération concernant l'avance de trésorerie a été refusée par la sous-préfecture. Par lettre du 4 mars 2024, Mme la Sous-Préfète a dressé un recours contre la délibération n°5 du 16 février dernier concernant l'avance de trésorerie du budget annexe Eau-Assainissement vers le Budget Général, une telle avance « ne semblant pas envisageable ». Le Conseil doit retirer cette délibération ou l'affirmer avec une réponse juridique argumentée.

Le conseil est POUR le retrait de la délibération à L'unanimité.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

Mr Le Maire rappelle au conseil les différents taux d'imposition (Taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe d'habitation) pour l'année 2023.

Rappel des Taux 2023 : TFB 27.09 % TFNB 21.90 % TH 5.82 %

Mr Le Maire propose une augmentation des taux pour 2024 afin de générer des recettes supplémentaires.
Proposition des taux d'imposition pour 2024 :

TFB 28.09% TFNB 22.71% TH 6.54%

Cela représentera un supplément de budget de 16 979 euros.

Le conseil est POUR à L'unanimité.

Servitudes consenties par la commune à ENEDIS :

Mr Le Maire rappelle au conseil qu'il y a une convention concernant les lignes électriques souterraines parcelle K 763 permettant le raccordement de la centrale photovoltaïque du garage au réseau.

La convention a été signée en octobre 2023, il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le conseil est POUR à L'unanimité.

Servitudes consenties par la commune au profit de la société EDPR France Holding :

Mr Le Maire informe le conseil que la société EDPR France Holding développe un projet de parc éolien situé sur la commune du Truel.

Elle sollicite de la part du Conseil Municipal qu'il l'autorise à utiliser les parcelles **L 116, M 11, M 78, M 79** pour les besoins de la mise en œuvre d'îlots de sénescence, mesure compensatoire biodiversité du futur Parc éolien.

La commune s'engage unilatéralement à constituer une servitude sur les parcelles pour une durée minimale de 32 ans.

Le conseil est POUR à L'unanimité.

Gérance du camping municipal et Gîte d'étape : approbation du contrat :

Mr Le Maire propose au conseil d'approuver le contrat de gérance, reconduit à l'identique de la saison 2023.
Les gérants de 2023 souhaitent renouveler le contrat pour 2024.

De plus, le gérant du camping sera embauché 15 jours pour la mise en place du camping avant ouverture.

Pour rappel la location du camping est de 200 euros par mois.

Rappel le bilan financier doit être fourni à la Mairie en fin de contrat.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Embauches saisonnières :

Mr le Maire propose au conseil d'embaucher des personnes pour le surplus d'activité saisonnier.

Mr Le Maire propose d'embaucher :

- 1 agent technique espaces verts embauché du 15/04 au 15/09/24
- 1 agent technique pour le ménage du 10/06 au 15/09/24
- 2 agents d'accueil à temps non complet pour la piscine du 14/06 au 15/09/24
- 1 agent technique pour préparer l'ouverture du camping du 03/06 au 14/06/24
- Possibilité d'embaucher aussi des jeunes de 16 à 18 ans,

La date limite de réception des candidatures en Mairie est fixée au 31 mai 2024.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Vente des jeux retirés des aires de jeux :

Mr Le Maire informe le conseil que les aires de jeux pour enfant ayant été rénovées, des administrés ont contacté M. le Maire afin de se porter acquéreur des anciennes structures (toboggan) avec une proposition de prix de 200 €.

Il convient d'autoriser M. le Maire à procéder à cette vente de gré à gré.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Vente de la parcelle M n°555 à la Romiguière :

Mr Le Maire informe le conseil que certains acquéreurs potentiels ayant visité la « grange Vayssière », ont émis le souhait d'une parcelle de terrain pour y faire un jardin.

Il est envisagé de proposer en complément de la vente de la grange, la parcelle M n°555 située à la Romiguière, d'une superficie d'environ 200 m² ; et de l'adjoindre au mandat de vente signé avec Sélection Habitat pour la vente de la grange.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Résultat de la commission d'attribution des lots du lotissement – Vente de lots :

Mr Le Maire rappelle que le conseil a validé la vente du LOT n°11 du lotissement Les Terrasses dans sa séance du 18/09/2023. Les futurs acquéreurs après étude du terrain demandent s'ils peuvent prendre du remblai dans le LOT N°1, terrain mitoyen du LOT N°11.

Le conseil n'est d'accord qu'à la condition que les acquéreurs achètent les 2 lots.

Une réunion en Visio conférence sera proposée aux futurs acquéreurs pour aborder le sujet.

Délibération ajournée

Subventions aux associations :

Il convient d'étudier et décider le montant des subventions allouées aux différentes associations.

Mr AURIOL informe le conseil qu'après étude de tous les bilans, seules 10 associations sur 28 ont remis un dossier complet pour la demande de subventions. Un dernier rappel sera fait en fin d'année 2024 à tous les présidents des associations.

Mr AURIOL précise qu'il va être organisé un salon du livre fin septembre, une demande de subvention de 150 euros a été faite pour cette animation, portée cette année par l'AD2C2T.
S'il y a des bénéfices ; ils seront pour l'association.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement versée aux budgets annexes :

Mr Le Maire rappelle au conseil que les budgets Maison Personnes Agées et Eau-Assainissement ont besoin d'une subvention de fonctionnement du budget général pour équilibrer leur budget. Il est prévu une subvention de :

- 245 955 € pour le budget MPA
- 33 853 € pour le budget Eau-assainissement

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Fongibilité des crédits :

Mr Le Maire informe le conseil que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée. Il s'agit d'autoriser le maire à utiliser ce procédé si besoin.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2024 :

Mr Le Maire présente au conseil la répartition des recettes et dépenses prévues par budget pour l'année 2024.
Pas de remarque particulière, Mr Le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2024.

11 VOTANTS

Budget général :	10 POUR	1 CONTRE	0 BLANC
Budget Eau et Assainissement :	8 POUR	2 CONTRE	1 BLANC
Budget Station-Service :	10 POUR	1 CONTRE	0 BLANC
Budget Photovoltaïque :	9 POUR	2 CONTRE	0 BLANC
Budget Maison pour Personnes Agées :	10 POUR	1 CONTRE	0 BLANC
Budget lotissement :	8 POUR	2 CONTRE	1 BLANC

Les budgets primitifs sont validés à la Majorité pour 2024.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h45.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

